

Séance conjointe AROPI – ACBSE

La clarté en matière de brevets selon l'OEB et l'IPI

Jeudi 14 novembre 2019

à l'hôtel Continental, Place de la Gare 2, 1001 Lausanne

L'AROPI et l'ACBSE vous convient à une séance commune ayant pour thème la clarté en tant que critère d'examen et les différences dans son appréciation à l'OEB et à l'IPI.

Kris Loveniers, examinateur à l'OEB, et Pascal Weibel, responsable de l'examen des brevets à l'IPI, présenteront les bases juridiques pour l'appréciation de la clarté dans leurs juridictions respectives, ainsi que la pratique des offices concernés. Tarik Kapić, conseil en brevets suisse et européen, exprimera quant à lui le point de vue du praticien.

Programme

18h30 Accueil / Introduction

18h40 **La clarté en matière de brevets selon l'OEB et selon l'IPI**

Orateurs: **Kris Loveniers**, examinateur,
Office Européen des Brevets, Munich

Pascal Weibel, responsable de l'examen des brevets,
Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle, Berne

Tarik Kapić, directeur, conseil en brevets,
Bovard S.A., Berne / Bienne / Neuchâtel

19h40 **Discussion**

20h00 **Apéritif**

La participation est gratuite pour les membres de l'AROPI ou de l'ACBSE.

Inscriptions : olivier.sacroug@nestle.com